
Dons patriotiques en argenterie des églises et numéraire par la commune d'Apt, lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques en argenterie des églises et numéraire par la commune d'Apt, lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 238;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34626_t1_0238_0000_1

Fichier pdf généré le 15/05/2023

10

Les maire et officiers municipaux de la commune d'Apt envoient à la Convention nationale le récépissé de 112 marcs une once 2 gros 6 grains d'argenterie provenant des églises, qui ont été déposés au district, et 319 marcs 2 onces 4 gros envoyés précédemment à la monnaie; ils annoncent qu'il sera incessamment envoyé à la Convention des saints en argent (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

11

L'agent national provisoire près le district de Saint-Jean-de-Lône annonce que le premier bien d'émigré qui vient d'être vendu dans ce district, estimé 10,657 liv., a été adjugé en plusieurs lots pour la somme de 26,940 liv. (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[St-Jean-de-Losne, 25 niv. II. Au présid. de la Conv.] (5)

« Un bien d'émigré, situé dans ce district, divisé en 16 lots, estimé en totalité à la somme de 10.657 l. a été vendu 26.940 l., en 16 adjudications; et il est à observer que l'estimation de ce domaine a été faite dans le courant de frimaire dernier.

Les sans-culottes, en saisissant pour la première fois l'occasion de devenir propriétaires, sans passer par les mains des agioteurs de biens nationaux, de ces sangsues qui n'ont paru s'attacher au nouveau régime que parcequ'il les engraisait, bénissaient la Convention, et répétaient avec l'enthousiasme de l'homme libre: Vive la République une et indivisible.

Cet hommage rendu aux travaux pénibles et constants des représentants du peuple est d'autant plus pur qu'il est l'expression fidèle du vœu de vertueux habitants des plus petites communes.

Je m'applaudis, Citoyen président, d'avoir à t'annoncer un semblable résultat de la première vente des biens de cette nature dans ce district. S. et F. ».

GAUDEMET (*agent nat.*).

12

Le conseil-général de la commune de Rouen (6) fait passer à la Convention nationale le procès-verbal de la fête civique de l'anniversaire du jour heureux qui vit tomber la tête du dernier tyran des Français, ainsi que celui de la fête du premier décadi de pluviôse, célébrée dans le temple de la Raison. Ces procès-verbaux constatent l'empressement patriotique

avec lequel les citoyens de cette commune ont célébré ces fêtes: de toutes parts retentissoient les cris de vive la République, vive la Montagne (1)!

Mention honorable, insertion au bulletin (2), renvoi au comité d'instruction.

[Rouen, 12 pluv. II] (3)

« Citoyen président,

Nous te faisons passer: 1° un procès-verbal de la fête civique de l'anniversaire du jour qui vit tomber la tête du dernier tyran des français;

2° Un autre procès-verbal de la fête du 1^{er} décadi de pluviôse, célébrée dans le temple de la Raison de notre commune.

Nous t'invitons d'en donner connaissance à la Convention nationale en l'assurant que la commune de Rouen est animée d'un patriotisme vraiment républicain. S. et F. ».

PILLON (*maire*), HAVARD (*secrét.-greffier*).

[Extrait des délibérations du conseil g^{ral}, 1^{er} décadi de pluviôse]

Le conseil général de la commune et les autres corps constitués se sont réunis en la maison commune à 10 heures et demie du matin, pour assister à la fête de la décade.

Le départ a eu lieu à 11 heures. Le cortège, précédé des tambours et de la musique, s'est d'abord rendu sur la place des montagnards, où un arbre de la Liberté a été planté en la présence et aux applaudissements d'un peuple innombrable et aux cris répétés de Vive la République, Vive la Montagne. De là, il s'est rendu au temple de la Raison où la fête de la décade a été célébrée ainsi qu'il suit:

Un officier municipal a commencé par faire la lecture des décrets publiés en la forme ordinaire dans le cours de la décade; ensuite l'orchestre a exécuté:

1° L'ouverture de Mutius Scaevola;

2° L'hymne à la Raison, paroles de Chénier, musique de Félix;

3° Un discours prononcé par Lefebvre, président de l'administration du district;

4° Un autre discours prononcé par Legendre, président du tribunal criminel;

5° Un morceau de musique par Broche, sur la reprise de Toulon, exécuté par l'orgue et par l'orchestre;

6° L'hymne à la Liberté, par Gossec;

7° Enfin une ronde nationale de Gossec.

Ces divers discours et morceaux ont été accueillis par des applaudissements multipliés et par des cris de Vive la République, Vive la Montagne.

Le cortège fait ensuite son retour en la maison commune.

P.c.c HAVARD.

Cejourd'hui, 7 pluviôse, an 2 de la République, en conséquence des invitations faites et en exécution de la délibération du bureau municipal

(1) P.V., XXXI, 342.

(2) Bⁱⁿ, 15 pluv. (suppl^l).

(3) P.V., XXXI, 342. Mention dans M.U., XXXVI, 235; C. Eg., n° 535; J. Sablier, n° 1117.

(4) Bⁱⁿ, 17 pluv.

(5) C 291, pl. 932, p. 14.

(6) Et non Xouen.

(1) P.V., XXXI, 342. Cette fête est relatée par Ed. CHARDON, Dix ans de fêtes nationales et de cérémonies publiques à Rouen, 1911, 1 vol. in-8°, p. 109.

(2) Bⁱⁿ, 17 pluv. Mention dans J. Sablier, n° 1117.

(3) F^{ic} 1 84, doss. 2026.